



Comment exporter vers l'Union européenne?

Sénégal, Janvier 2013

Ines Escudero Sanchez
Commission européenne, Direction Générale du Commerce

Qu'est-ce que l'Export Helpdesk?



Un **site web** pour informer comment exporter vers l'UE
www.exporthelp.europa.eu

Une **source d'information** sur tout ce qu'une entreprise a besoin pour accéder au marché européen.

Un base de données sur de nombreux **produits**

Un accès **gratuit**: sans frais et sans mot-de-passe

En 6 langues: anglais, **français**, espagnol, portugais, arabe et russe

Quelle aide pour un entreprise?



Comment doit être mon produit?

L'EH fournit la **liste complète des conditions** que votre produit doit remplir pour entrer sur le marché de l'UE



Combien m'en coûtera-t-il ?

L'EH **calcule la taxe à l'importation** s'appliquant à votre produit et vous informe si un tarif préférentiel s'applique dans votre cas spécifique



Comment obtenir un tarif préférentiel ?

L'EH décrit les **accords commerciaux préférentiels** s'appliquant à votre produit et à votre pays, et vous informe comment les mettre en application

L'EH explique également comment **prouver l'origine** de votre produit



Avec qui je peux faire des affaires ?

L'EH fournit une liste de **contacts** commerciaux européens



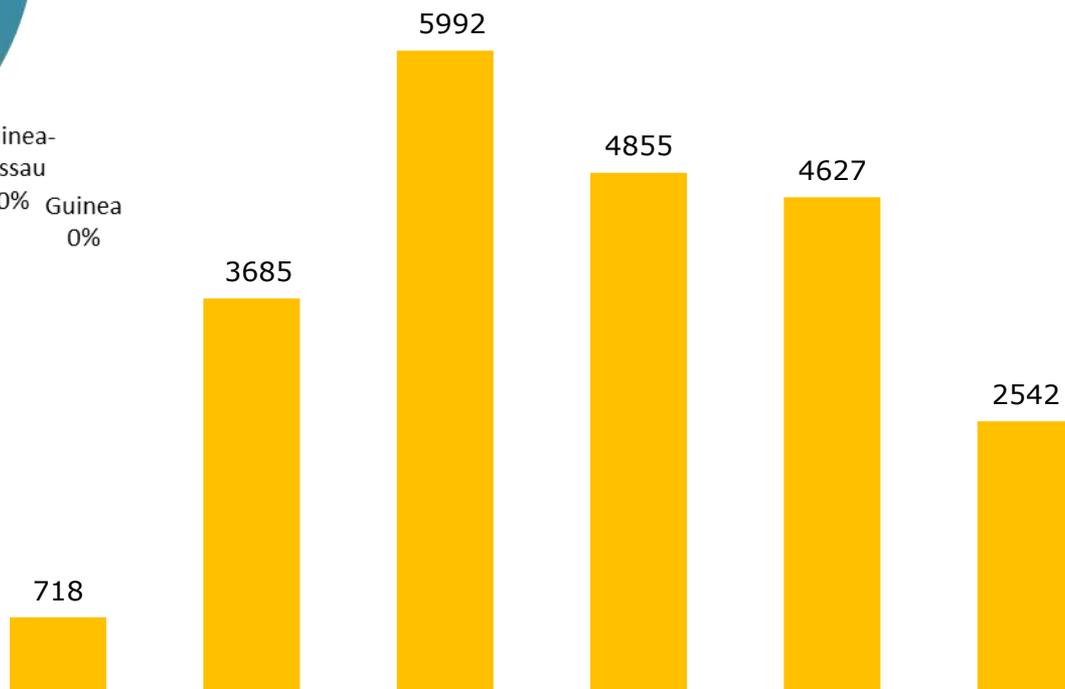
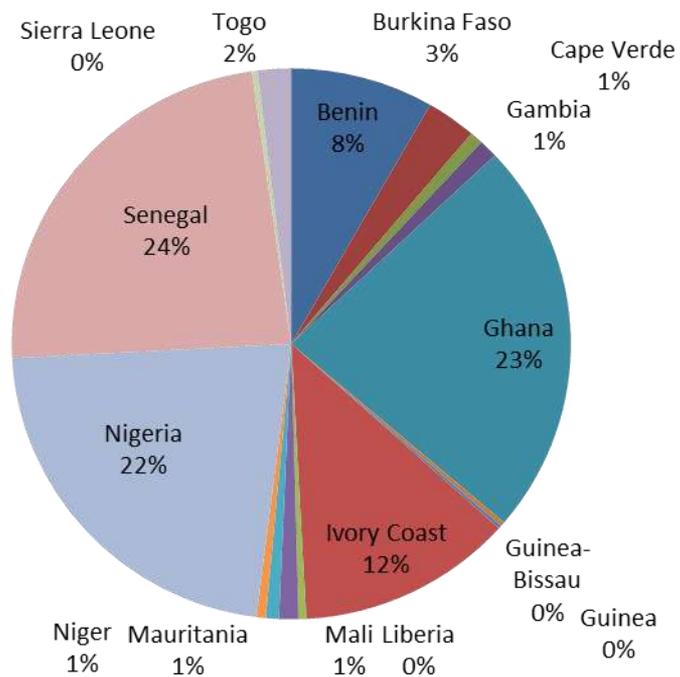
Qui importe/exporte?

L'EH vous aide dans votre étude de marché en fournissant des **statistiques** détaillées sur les échanges commerciaux produit-par-produit et pays-par-pays.

Qui l'utilise dans votre région?



European
Commission



Comment ça marche?



[Crevettes](#)

[Huile d'arachide](#)

[Haricots](#)

[Melons](#)

[Cuir](#)

[Coton](#)

A screenshot of the EXPORT HELPDESK website. The page has a blue background with a faint image of a European Union flag. The title "EXPORT HELPDESK" is prominently displayed in white. To the right, there is a paragraph in French: "L'Export Helpdesk est un service en ligne mis en place par la Commission européenne pour faciliter l'accès notamment des pays en développement aux marchés de l'Union Européenne. Ce service, gratuit et simple à utiliser, fournit des informations appropriées aux exportateurs intéressés à approvisionner le marché de l'UE." Below the main content, there is a navigation bar with several colored buttons: "À propos de l'Export Helpdesk", "Conditions et taxes", "Droits de douane", "Régimes préférentiels", "Statistiques commerciales", "Liens", and "What's New". At the bottom, there is a footer with icons and text: "Contact", "Déclaration respect de la vie privée", "Avis juridique important", and "Un service proposé par COMMERCE EXTERIEUR, COMMISSION EUROPEENNE".

[Où obtenir plus d'information?](#)

Comment exporter des crevettes vers l'Union européenne?



Première étape: Consultez l'Export Helpdesk!
www.exporthelp.europa.eu

Prescriptions spécifiques pour 03061691

- [→](#) Contrôle des contaminants alimentaires dans ou sur les aliments EU/FR
- [→](#) Contrôle des résidus de résidus des substances pharmacologiquement actives dans ou sur les animaux ou les aliments d'origine animale EU/FR
(Uniquement applicable à l'aquaculture)
- [→](#) Contrôle de la pêche illicite EU/FR
(À l'exception des produits de l'aquaculture obtenus à partir d'alevins ou de larves)
- [→](#) Contrôle sanitaire de produits de la pêche destinés à la consommation humaine EU/FR
- [→](#) Contrôle sanitaire de produits de la pêche non destinés à la consommation humaine EU/FR
- [→](#) Étiquetage du poisson EU/FR
- [→](#) Normes de commercialisation des produits de la pêche EU/FR
- [→](#) Volontaire - Produits de production biologique EU/FR

Taxes intérieures

TVA	Accises
5,5%	-

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

**Droits
de douane**

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Code	Description de la marchandise					
03	POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES					
0306	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine					
0306 11	-congelés					
0306 16	--Crevettes d'eau froide (Pandalus spp., Crangon crangon)					
0306 16 91	---autres					
Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Réglement/ Decision
ERGA OMNES		Droit pays tiers	18 %			R1006/11
ERGA OMNES		Contingent tarifaire non préférentiel [01/01/2012 - 31/12/2012]	0 %	Show	CD332	R0660/02
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Excluant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08

Footnotes

CD332 Le bénéfice de ce contingent tarifaire est réservé aux produits:
 - se trouvant en libre pratique au Saint-Pierre et Miquelon et transbordés dans ce pays,
 - transportés directement dans la Communauté,
 - accompagnés d'un certificat d'exportation EXP délivré par les autorités douanières du PTOM d'exportation en accord avec l'annexe IV de la décision 2001/822/CE (JO L 314/01)



RÈGLES SPG À PARTIR DU 1ER JANVIER 2011 - CHAPITRE03 - DÉTAILS

Position SH n°	Désignation du produit	Ouvraison ou transformation appliquée à des matières non originaires conférant le caractère de produit originaire
ex Chapitre 3	Poissons et crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, à l'exclusion de:	Tous les poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques doivent être entièrement obtenus.
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés	Fabrication dans laquelle toutes les matières du chapitre 3 mises en œuvre doivent être entièrement obtenues.
0305	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et pellets de poissons pour alimentation humaine	Fabrication dans laquelle toutes les matières du chapitre 3 mises en œuvre doivent être entièrement obtenues.
ex 0306	Crustacés, même décortiqués, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à la consommation humaine	Fabrication dans laquelle toutes les matières du chapitre 3 mises en œuvre doivent être entièrement obtenues.
ex 0307	Mollusques, même séparés de leur coquille, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine	Fabrication dans laquelle toutes les matières du chapitre 3 mises en œuvre doivent être entièrement obtenues.



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Mesures	Importation									
	Valeur (1000 EURO)									
Partenaires	Sénégal									
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déclarants										
Allemagne	195.730	31.900	89.370	152.790	85.630	64.180	9.790	4.070	11.390	8.410
Belgique	258.500	660.750	1 311.710	1 162.680	772.510	236.420	180.790	413.730	563.440	306.730
Chypre	-	-	-	-	-	-	1.240	-	3.060	10.210
Espagne	12 680.700	14 710.320	16 363.350	18 794.200	14 579.550	12 220.010	11 157.920	6 095.180	10 356.640	17 524.020
France	14 895.500	10 177.260	6 477.640	4 515.050	3 083.800	1 498.440	1 369.190	1 498.880	2 137.540	2 531.410
Grèce	615.430	612.540	452.400	3 276.080	2 814.940	3 168.630	1 505.820	3 019.790	2 624.450	3 312.800
Italie	1 773.910	2 466.020	3 294.230	3 579.990	3 573.070	1 667.680	900.280	1 190.870	733.210	1 551.920
Lettonie	-	-	-	-	0.140	-	-	-	-	-
Pays-Bas	28.100	3.590	-	-	-	31.880	-	-	-	-
Portugal	1 641.610	1 674.220	1 244.900	960.450	1 584.250	1 228.670	1 615.970	1 778.580	1 374.020	1 285.590
Roumanie	-	-	-	2.750	-	-	-	-	-	-
Royaume- Uni	1 497.160	510.450	350.270	719.120	452.000	793.910	756.560	1 076.640	598.290	1 133.150
Slovénie	0.070	3.760	-	-	-	-	0.040	-	-	-
Suède	1.520	-	-	-	-	-	-	-	-	1.730
EUR27	33 588.230	30 850.810	29 583.870	33 163.110	26 945.890	20 909.820	17 497.600	15 077.740	18 402.040	27 665.970

Comment exporter de l'huile d'arachide vers l'Union européenne?



Première étape: Consultez l'Export Helpdesk!
www.exporthelp.europa.eu



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Prescriptions spécifiques pour 15081090

- Contrôle des contaminants alimentaires dans ou sur les aliments [EU/FR](#)
- Contrôle sanitaire de denrées alimentaires d'origine non animale [EU/FR](#)
- Etiquetage pour les produits alimentaires [EU/FR](#)
- Prescriptions de marketing pour les chimiques dangereux, pesticides et biocides [EU/FR](#)
(Uniquement applicable aux produits destinés à être utilisés dans des produits phytosanitaires et/o biocide)
- Volontaire - Produits de production biologique [EU/FR](#)

Taxes intérieures

TVA	Accises
5,5%	-

Prescriptions spécifiques pour 15081010

- Prescriptions de marketing pour les chimiques dangereux, pesticides et biocides [EU/FR](#)
(Uniquement applicable aux produits destinés à être utilisés dans des produits phytosanitaires et/o biocide)

Taxes intérieures

TVA	Accises
19,6%	-



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Règlement/ Decision
ERGA OMNES		Droit non préférentiel sous le régime de la destination particulière	0 %	Show	EU001	R1549/06
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Excluant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08

Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Règlement/ Decision
ERGA OMNES		Droit pays tiers	6,4 %			R2204/99
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Excluant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

RÈGLES SPG À PARTIR DU 1ER JANVIER 2011 - CHAPITRE15 - DÉTAILS

Position SH n°	Désignation du produit	Ouvraison ou transformation appliquée à des matières non originaires conférant le caractère de produit originaire
ex Chapitre 15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale; à l'exclusion de:	Fabrication à partir de matières de toute sous-position à l'exception de celle dont relève le produit.
1501 à 1504	Graisses de porc, de volaille, de bovins, d'ovins ou de caprins, de poissons, etc.	Fabrication à partir de matières de toute position à l'exclusion de celle dont relève le produit.
1505, 1506 et 1520	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline. Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées. Glycérol brut; eaux et lessives glycéreuses	Fabrication à partir de matières de toute position.
1509 et 1510	Huile d'olive et ses fractions	Fabrication dans laquelle toutes les matières végétales mises en œuvre doivent être entièrement obtenues.
1516 et 1517	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées mais non autrement préparées Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n°1516	Fabrication à partir de matières de toute position à l'exclusion de celle dont relève le produit, dans laquelle le poids de toutes les matières du chapitre 4 mises en œuvre ne doit pas excéder 40 % du poids du produit final.



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Mesures	Importation									
	Valeur (1000 EURO)									
Partenaires	Sénégal									
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déclarants										
Allemagne	1 652.540	-	-	243.420	-	-	-	-	-	-
Belgique	8 713.550	6 459.760	2 650.640	-	1 276.660	9 612.210	-	-	2 429.730	10 568.050
Danemark	37.320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	23 734.440	18 505.880	10 480.890	17 164.110	7 374.920	14 647.200	9 204.790	4 523.810	9 184.510	12 262.970
Italie	25 929.950	20 393.530	6 382.810	8 316.370	17 982.380	28 980.630	15 045.330	4 991.600	16 767.390	30 520.850
Pays-Bas	746.120	-	-	-	-	-	-	-	-	483.790
Royaume- Uni	1 431.650	1 078.050	1 224.020	471.190	-	-	-	-	-	-
EUR27	62 245.570	46 437.220	20 738.360	26 195.090	26 633.960	53 240.040	24 250.120	9 515.410	28 381.630	53 835.660

Comment exporter des haricots vers l'Union européenne?



Première étape: Consultez l'Export Helpdesk!
www.exporthelp.europa.eu



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Prescriptions spécifiques pour 07082000

- | | |
|---|-------|
| → Contrôle des contaminants alimentaires dans ou sur les aliments | EU/FR |
| → Contrôle des résidus de pesticides dans ou sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale | EU/FR |
| → Contrôle sanitaire de denrées alimentaires d'origine non animale | EU/FR |
| → Etiquetage pour les produits alimentaires | EU/FR |
| → Conditions de commercialisation pour les semences et les matériels de multiplication des sols | EU/FR |
| → Normes de commercialisation des fruits et légumes frais pour le Sénégal | EU/FR |
| → Volontaire - Produits de production biologique | EU/FR |

Taxes intérieures

TVA

5,5%

Accises

-



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Règlement/ Decision
ERGA OMNES		Droit pays tiers	10.4 % MIN 1.6 EUR/100 kg			R1006/11
ERGA OMNES		Prix unitaire	165.41 EurUP/100 kg			R0215/06
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Excluant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08

Source [DG Fiscalité et union douanière](#) [Taric](#) : 20/11/2012



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

RÈGLES SPG À PARTIR DU 1ER JANVIER 2011 - CHAPITRE07 - DÉTAILS

Position SH n°	Désignation du produit	Ouvraison ou transformation appliquée à des matières non originaires conférant le caractère de produit originaire
Chapitre 7	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	Fabrication dans laquelle toutes les matières du chapitre 7 mises en œuvre doivent être entièrement obtenues.



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Mesures	Importation									
	Valeur (1000 EURO)									
Partenaires	Sénégal									
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déclarants										
Allemagne	20.460	31.770	39.330	13.730	-	-	-	-	86.050	464.550
Belgique	1 283.310	1 209.810	971.350	374.870	1 022.860	1 179.130	1 273.730	1 725.220	1 763.380	2 529.600
Espagne	55.530	3.110	-	20.710	26.760	-	127.110	-	-	40.680
Estonie	0.440	0.300	0.220	-	-	-	-	-	-	-
France	6 499.970	5 312.760	6 138.480	9 412.510	7 198.080	5 791.300	2 684.760	4 821.640	3 638.040	5 233.700
Hongrie	0.340	-	0.010	-	-	-	-	-	-	-
Italie	228.530	324.820	110.800	109.990	105.200	34.450	-	54.530	-	-
Lituanie	0.150	0.800	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	0.060	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	0.530	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	3 554.530	2 586.130	3 704.180	5 486.020	6 325.470	5 772.220	4 708.730	4 403.760	4 254.740	4 263.130
Royaume- Uni	-	13.640	5.180	29.460	66.580	32.100	-	-	-	36.800
Tchèque, République	1.290	0.090	5.900	-	-	-	-	-	-	-
EUR27	11 645.470	9 483.230	10 975.450	15 447.290	14 744.950	12 809.200	8 794.330	11 005.150	9 742.210	12 568.460

Comment exporter des melons vers l'Union européenne?



Première étape: Consultez l'Export Helpdesk!
www.exporthelp.europa.eu

Prescriptions spécifiques pour 08071100

→ Contrôle des contaminants alimentaires dans ou sur les aliments	EU/FR
→ Contrôle des résidus de pesticides dans ou sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale	EU/FR
→ Contrôle sanitaire de denrées alimentaires d'origine non animale	EU/FR
→ Etiquetage pour les produits alimentaires	EU/FR
→ Normes de commercialisation des fruits et légumes frais pour le Sénégal	EU/FR
→ Volontaire - Produits de production biologique	EU/FR

Taxes intérieures

TVA

5,5%

Accises

-



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Règlement/ Decision
ERGA OMNES		Droit pays tiers	8.8 %			R2204/99
ERGA OMNES		Prix unitaire	42.48 EurUP/100 kg			R0215/06
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Excluant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08

Source [DG Fiscalité et union douanière](#) Taric : 20/11/2012

[À propos
de l'Export Helpdesk](#)[Conditions
et taxes](#)[Droits
de douane](#)[Régimes
préférentiels](#)[Statistiques
commerciales](#)[Liens](#)[What's New](#)

RÈGLES SPG À PARTIR DU 1ER JANVIER 2011 - CHAPITRE08 - DÉTAILS

Position SH n°	Désignation du produit	Ouvraison ou transformation appliquée à des matières non originaires conférant le caractère de produit originaire
Chapitre 8	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	Fabrication dans laquelle: <ul style="list-style-type: none">• tous les fruits, fruits à coques et écorces d'agrumes ou de melons du chapitre 8 sont entièrement obtenus,• le poids du sucre^[2] mis en œuvre n'excède pas 40 % du poids du produit final.

[2] Voir la note introductive 4.2.



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Mesures	Importation									
	Valeur (1000 EURO)									
Partenaires	Sénégal									
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déclarants										
Belgique	-	-	-	-	5.850	-	-	-	-	40.650
Espagne	-	-	-	-	15.030	48.910	-	237.710	747.200	4 502.930
France	-	-	-	7.010	-	8.530	9.750	8.110	-	-
Italie	-	-	-	-	20.690	-	-	-	-	25.510
Pays-Bas	-	-	3.030	0.610	-	-	-	-	-	8.140
EUR27	-	-	3.030	7.620	41.570	57.440	9.750	245.820	747.200	4 577.230

Comment exporter du cuir vers l'Union européenne?



Première étape: Consultez l'Export Helpdesk!
www.exporthelp.europa.eu



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Prescriptions spécifiques pour 41051000

[CITES - Protection des espèces menacées](#)

EU/FR

[Contrôle sanitaire de produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine](#)

EU/FR

Taxes intérieures

TVA

19,6%

Accises

-



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Règlement/ Decision
ERGA OMNES		Droit pays tiers	2 %			R1006/11
ERGA OMNES		Unité supplémentaire	/p/st			R1549/06
ERGA OMNES		Suspension tarifaire autonome	0 %			R1344/11
ERGA OMNES		Contrôle à l'importation - CITES		Show	CD370	R0101/12
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Excluant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08

Footnotes

CD370 Si le produit est repris dans la liste annexée au Règlement (CE) n° 338/97 et ses dernières modifications, une autorisation d'importation doit être présentée.

Source **DG Fiscalité et union douanière Taric** : 20/11/2012



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

RÈGLES SPG À PARTIR DU 1ER JANVIER 2011 - CHAPITRE41 - DÉTAILS

Position SH n°	Désignation du produit	Ouvraison ou transformation appliquée à des matières non originaires conférant le caractère de produit originaire
ex Chapitre 41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs, à l'exclusion de:	Fabrication à partir de matières de toute position à l'exclusion de celle dont relève le produit.
4101 à 4103	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus; peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées, ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1, point c), du chapitre 41; autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés, ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par la note 1, point b) ou point c), du chapitre 41	Fabrication à partir de matières de toute position.
4104 à 4106	Cuirs et peaux épilés et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés	Retannage de cuirs et peaux tannés ou prêtannés relevant des sous-positions 4104 11, 4104 19, 4105 10, 4106 21, 4106 31 ou 4106 91, <i>ou</i> fabrication à partir de matières de toute position à l'exclusion de celle dont relève le produit.
4107, 4112, 4113	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement	Fabrication à partir de matières de toute position à l'exclusion de celle dont relève le produit. Toutefois, les matières des sous-positions 4104 41, 4104 49, 4105 30, 4106 22, 4106 32 et 4106 92 ne peuvent être utilisées que si les cuirs et peaux tannés ou en croûte à l'état sec font l'objet d'une opération de retannage.



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Mesures	Importation									
	Valeur (1000 EURO)									
Partenaires	Sénégal									
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déclarants										
Espagne	352.060	-	-	-	332.050	21.810	-	-	-	-
Italie	4 759.190	3 931.240	1 944.230	1 564.610	3 166.330	3 671.180	4 052.830	3 839.020	3 476.110	3 250.680
Portugal	-	77.770	64.200	9.500	-	-	-	0.020	-	-
EUR27	5 111.250	4 009.010	2 008.430	1 574.110	3 498.380	3 692.990	4 052.830	3 839.040	3 476.110	3 250.680

Comment exporter du coton vers l'Union européenne?



Première étape: Consultez l'Export Helpdesk!
www.exporthelp.europa.eu



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Prescriptions spécifiques pour 52010090

→ Étiquetage des textiles

EU/FR

→ Contrôle phytosanitaire

EU/FR

Taxes intérieures

TVA

19,6%

Accises

-



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Origine	Code suppl.	Type de mesure	Droit de douane	Conditions	Note de bas de page	Règlement/ Decision
ERGA OMNES		Droit pays tiers	0 %			R2658/87
SPG (régime spécial en faveur des pays les moins avancés) Exduant: Myanmar		Préférence tarifaire	0 %			R0732/08

Source [DG Fiscalité et union douanière](#) Taric : 20/11/2012



European
Commission

À propos
de l'Export Helpdesk

Conditions
et taxes

Droits
de douane

Régimes
préférentiels

Statistiques
commerciales

Liens

What's New

Mesures	Importation									
	Valeur (1000 EURO)									
Partenaires	Sénégal									
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Déclarants										
Allemagne	275.330	892.970	487.370	912.140	-	-	-	119.610	1 003.840	-
Belgique	-	-	-	-	465.500	-	266.220	-	127.310	587.610
France	1 188.010	-	586.470	880.240	762.430	292.150	341.580	186.070	727.480	1 548.830
Grèce	-	-	-	169.690	-	-	-	-	-	-
Italie	946.360	255.860	1 419.450	768.630	995.010	982.440	362.020	-	153.840	290.350
Portugal	1 363.870	1 425.840	1 063.860	860.100	584.050	185.530	-	-	650.730	983.060
Tchèque, République	-	268.450	152.490	80.420	-	38.590	-	-	-	-
EUR27	3 773.570	2 843.120	3 709.640	3 671.220	2 806.990	1 498.710	969.820	305.680	2 663.200	3 409.850

Où obtenir plus d'information?



Consultez l'Export Helpdesk www.exporthelp.europa.eu

Contactez la Délégation de l'UE au Sénégal à:
12, Avenue Hassan II, B.P. 3345 - Dakar
Téléphone: +221 33 889 11 00 / +221 33 889 11 07
Fax: +221 33 842 63 38
delegation-senegal@eeas.europa.eu
www.eeas.europa.eu/delegations/senegal

Contactez directement
l'équipe Export Helpdesk



Ou, pour la presse,
contactez directement notre chargée de communication
Ines.Escudero-Sanchez@ec.europa.eu